

Délibération du Conseil d'administration de l'université Le Havre Normandie

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Le Havre Normandie ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Le Havre Normandie

Délibération n°2664/2024/ELEC

Domaine : Elections et désignations

Le Conseil d'administration de l'université Le Havre Normandie le 26/09/2024
délibère sur :

Article 1 :

Le conseil d'administration doit délibérer d'une part, sur la nécessité, pour un candidat à l'élection de Président de l'Université, d'être en présentiel pour pouvoir présenter sa candidature devant le Conseil d'Administration, et d'autre part, sur les modalités de déroulement de l'élection lors du Conseil d'Administration du 3 octobre 2024.

Article 2 :

Le conseil d'administration décide que les candidats doivent obligatoirement être présents lors du CA du 3 octobre 2024, pour pouvoir défendre leur candidature.

Article 3 :

Le conseil d'administration approuve le déroulement de l'élection de la façon suivante :

- Présentation des candidats par ordre alphabétique ;**
- Chaque candidat disposera de 10 minutes pour présenter son projet. Cette présentation pourra être accompagnée d'une présentation type PowerPoint, à condition que la présentation soit transmise au plus tard la veille du Conseil d'Administration, à la DIRAC pour préparer la séance ;**
- Les administrateurs pourront échanger avec les candidats sur leurs programmes dans le cadre fixé par le Président de séance ;**
- vote à bulletin secret, par ordre alphabétique des administrateurs.**

Le Président de l'Université


Pedro LAGES DOS SANTOS

Adoption à l'unanimité

